

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 30 Juillet 2020

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum exigé : 37

Membres présents : 96

Pouvoirs : 11

Membres votants : 107

Date de la convocation : 24/07/2020

L'an deux mil vingt et le jeudi trente juillet à 14h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase communal de Menneval sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame HEULARD Marine, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur BAUDUIN Pierre, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur FEDERICI Michel, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MARESCAL Mathieu, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PEREIRA Mickaël, Madame PERRET Nathalie, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame BEAUMONT Caroline, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume

Etaient absents/excusés : Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur THOUIN Michel

Pouvoirs : Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BARTHOW Anne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame CAMUS Danielle pouvoir à Monsieur LECOQ Didier, Monsieur COURTOUX Thomas pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur LERAT Sébastien pouvoir à Monsieur LAVRIL Didier, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur LHOMME Patrick pouvoir à Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur MATHIERE Philippe pouvoir

à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich pouvoir à Madame BRANLOT Valérie

Délibération n° 94/2020 : Vote du budget principal 2020. Présentation brève et synthétique.

Le débat d'orientation budgétaire et le rapport d'orientations budgétaires présentés préalablement ce jour, le budget principal et les budgets annexes ont donc été préparés, débattus et finalisés lors de réunions du bureau et notamment celle du 21 juillet 2020.

Les comptes administratifs et comptes de gestion étant présentés avant le vote du budget, les résultats 2019 ont pu être repris dans la proposition de budget.

Il est proposé, que le vote du budget principal et des budgets annexes soit un vote par nature, global par chapitres¹, à l'exception du vote des subventions obligatoirement individualisé, sans vote par opération.

Conformément à l'article [L2313-1](#) du CGCT, les documents budgétaires sont assortis d'annexes obligatoires communicables, faisant l'objet d'informations et de publications.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'objet de cette note de synthèse est de présenter ces informations brèves et synthétiques :

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement qui s'équilibre à 34 916 242.71 euros et la section d'investissement qui s'équilibre à 13 225 988 euros.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	CCBTN
	2020
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 290 246.29 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	80 000€
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1116 798€
73 - IMPOTS ET TAXES	26 556 431 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 356 691.10 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	177 831.00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	144 617.00 €
78 - Reprises sur provisions	100 000 €
043 - OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION	- €
042 - OPERATIONS D'ORDRE	93 128.35 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	34 916 242.71 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 715 388 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 482 099.05€
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 236 629.25 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 618 637€
66 - CHARGES FINANCIERES	242 156.89 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	340 734 €
68 - DOTATION PROVISIONS	50 000 €
022 – DEPENSES IMPREVUES	150 000 €
023 – VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	1 159 273 €
043 - OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR SECTION	0,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE	921 325.52 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	34 916 242.71 €

¹ Sans vote chapitre par chapitre

Dépenses

Le total des dépenses s'élève à 34 916 242.71 € en baisse d'environ 4.97 % par rapport au budget précédent. Cette baisse est due notamment au transfert du transport scolaire vers la région.

Les charges à caractère général – chapitre 011 – comprennent les charges afférentes à l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance et prestations de services, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant, la collecte des Déchets ménagers et l'entretien de la voirie. Les dépenses d'études (compte 617) intègrent notamment le Programme Local de l'Habitat, l'extension OPAH et le solde de l'étude transfert de la compétence assainissement.

Ces charges a caractère général s'élèvent au total à 6 715 388€ soit une baisse de 22% par rapport à 2019 du essentiellement à la reprise des Transports par la Région.

Les charges de personnel et frais assimilés – chapitre 012 – représentent une charge de 7 482 099€ soit une augmentation d'environ 7 % par rapport à 2019. La sincérité de la prévision de la masse salariale a été recherchée sans « volume de sécurité ».

Les charges de personnel représentent 22.78 % (20.15 % en 2019) des dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre 014 – atténuations de produits – correspond notamment au reversement de produits à l'Etat (FNGIR), au reversement de fiscalité à Brionne et aux Attributions de compensation aux communes. Il s'élève à 10 236629,25 €.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante représente une charge de 7 618 637 € en hausse de 17.89 % par rapport à 2019. Il comprend notamment le versement des indemnités aux élus, les contributions au SDOMODE (les Déchets ménagers) pour 2 800 000 €, les différentes subventions allouées aux Associations, Office du Tourisme (559 208 €) et CIAS (2 700 000 €) et le versement du Contingent d'Aide Sociale. La hausse est notamment due à la revalorisation de la subvention allouée au CIAS (2 700 000 € en 2020 contre 2 000 000 en 2019) et à l'impact du COVID (+200 000 pour le CIAS , + 30 000 pour compenser OT, + 250 000 aides aux entreprises).

Le chapitre 66 – charges financières - Ce chapitre concerne les intérêts d'emprunts (238 216€) et de ligne de Trésorerie.

Le chapitre 67 – charges exceptionnelles – retrace les subventions attribuées aux particuliers dans le cadre de l'OPAH, des reversements de trop perçus et des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Le taux de l'imprévision budgétaire² est inférieur à 1% des dépenses réelles (150 000 euros).

Recettes

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 32 625 996,45 € en baisse de 4.97 %. Cette baisse est due notamment à la diminution de la subvention de la Région liée au transfert du transport scolaire.

Le produit des services retrace entre autres les participations des familles aux diverses activités proposées par l'Intercom, Ecole du musique, apprentissage natation et remboursement de frais par les budgets annexes, pour un montant total de 1 116 798€. (Chapitre 70)

Le produit des recettes des services est en baisse de 412 000 euros, en partie suite au transfert de la compétence transport scolaire vers la Région et la baisse des recettes dues au COVID. Le suivi de l'encaissement de ces recettes et le recouvrement des sommes impayées reste une priorité pour 2020.

Le produit des impôts représente 26 556 431 euros. (Chapitre 73)

² Taux maxi 7,5%

Le budget 2020 est établi sans augmentation de la fiscalité sur les ménages et les entreprises.

	Bases prévisionnelles 2020	Taux de référence 2019	Taux 2020	Produit fiscal encaissé 2020
CFE	17 183 000	20.87%	20,87%	3 586 092
TH	59 180 000	11.70%		6 924 060
FB	50 155 000	8.23%	8,23%	4 127 757
FNB	5 472 000	23.05%	23,05%	1 261 296
				15 899 205

Le produit de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) s'élève à 2 818 748 €, le produit de la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) s'élève à 637 195 € et le produit de l'IFER s'élève à 209 907€.

Le produit de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) s'élève à 5 785 842 €. Le lissage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été suspendu cette année.

La GEMAPI (taxe milieux aquatiques et inondations) pour 465 000€.

Le produit du FPIC (Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales) s'élève à 640 000 €.

Les dotations de l'Etat, régions, département... sont estimées à 4 357 000 d'euros, soit en baisse (- 1 805 000) par rapport à l'exercice précédent, là encore en raison du changement de modalités financières avec la Région pour le transport scolaire. (Chapitre 74).

Chapitre 77 correspond à des produits exceptionnels pour 144 617 € (Vente terrain, subvention exceptionnelle, remboursement sinistre)

Chapitre 78 pour 100 000 € est une reprise sur provisions pour les admissions en non-valeur (ANV)

Chapitre 002 - L'excédent de fonctionnement reporté est de 2 290 246.26 €

Le Total des recettes de fonctionnement cumulées est de 34 916 242 €

L'autofinancement prévisionnel diminue pour s'établir à 1 987 470 euros. Il était de 2 499 829 en 2019.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 260 776.58 €
16 - EMPRUNT	8 012 734.00€
20 - IMMOBILISATION INCORPORELLES	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €
22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS	753 073.20 €
1068 - DOTATIONS FONDS EN RESERVES	859 805.70 €
138 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	- €
165 - DEPOT ET CAUTIONNEMENT	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €
45 - OPERATIONS COMPTE DE TIERS	53 600 €
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 159 273.00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE	921 325.52 €
041 – OPEERATIONS PATRIMONIALES	13400.00 €
020 – PRODUITS DES CESSIONS	192 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 225 988.00 €
001 – Déficit reporté	447.27 €
20 - IMMOBILISATION INCORPORELLES	496 297.43 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 983 302.03 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 078 278.42 €
22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	- €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	852 787.51 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6639,00 €
16 - EMPRUNT	1 137 133.99 €
26 – PARTICIPATIONS ET CREANCES	1300 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 496 274.00 €
45 - OPERATIONS COMPTE DE TIERS	67 000 €
041- OPERATIONS PATRIMONIALES	13400 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE	93 128.35 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 225 988.00€

Les dépenses d'investissement cumulées s'élèvent à 13 225 988 euros.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 10 410 665 euros. Elles sont en hausse de 12.72 %

496 297,43 € pour des frais d'études (environnement, transition énergétique, ruissellement et voirie) et 30 000 € pour les documents d'urbanisme (Chapitre 20)

4 299 240 € sont consacrés au THD (Très Haut Débit) dont 2 349 790 € en report de crédits au titre des subventions d'équipements versées (chapitre 204)

4 078 278.42 € correspondent aux investissements immobilisés dont 1 737 295 euros sont consacrés aux travaux neufs de voirie. Plus de 1 126 000 euros seront consacrés aux bâtiments et 345 300 € à l'acquisition de terrains nus (Centre nautique et Zone Agricole Nouvelle) (Chapitre 21)

Le chapitre 23 fait apparaître les travaux en cours, le montant du chapitre est de 852 787,51 € dont Bâtiments : 551 510.71 €, Ruissellement : 231 276.80 € et Economie pour 70 000 €.

Les dépenses financières sont en augmentation et s'élèvent à 2 641 346 euros. Cette hausse est due à l'avance faite à Eure Numérique pour le THD pour un montant de 1 146 274 €.

Le montant du remboursement du capital de la dette s'élève à 1 137 133,99 €.

Recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement cumulées s'élève à 13 225 988 dont 11 131 989,48 € de recettes réelles, qui se décomposent comme suit :

Un montant des subventions est attendu pour 1 261 000 euros contre 1 650 000 en 2019.

Le recours à l'emprunt est 8 012 734€ pour le budget principal.

Le recours à l'emprunt cumulé est de 8 890 000 euros (Budget principal 8 012 734€ + assainissement). Le montant de la dette projetée à la clôture de l'exercice est de 27 millions d'euros et reste donc, à ce stade supérieur aux orientations budgétaires. Une réduction de ce volume par décision modificative devra être recherchée au cours de l'exercice.

753 073 € correspondent au fond de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée.

859 805,70 € correspondant aux Excédents de fonctionnement capitalisés (Affectation de résultat).

Les ratios obligatoires³ sont les suivants :

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	60 650
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
15 907 634,00	0,00	262,29	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	541,31	336,00
2	Produit des impositions directes/population	324,14	305,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	536,40	399,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	172,84	73,00
5	Encours de dette/population	180,06	231,00
6	DGF/population	50,41	77,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	22,79%	40,20%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	104,41%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	32,22%	89,60%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	33,57%	18,40%

Source : page 55 – tranche 50 000 à 100 000 hab. – ratios financiers obligatoires du secteur communal – les collectivités en chiffres 2019 – DGCL année de référence 2017

³ Issus du logiciel budgétaire – sous réserve de contrôles en lien avec la trésorerie et la DGCL

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur le Budget tel que présenté dans le document annexé Budget Primitif 2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et l'article L.1612-3 et les articles L. 5211-36 et R.5211-13 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire et le rapport d'orientations budgétaires présentés préalablement ce jour ;

Sur proposition du bureau communautaire ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✓ **ADOpte** le budget Primitif 2020 tel que présenté dans le document « Budget Primitif 2020 – budget principal ».

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
96	11	107	1	106	0	106

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20200730-94_2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Affichage : 06/08/2020